

## ACRS – Historique

Les débuts de l'Association canadienne des revues savantes (ACRS) remontent à une rencontre qui a eu lieu à l'Université Laval en 1989. L'Association a commencé à opérer en 1990-1991, avec le soutien de la Fédération canadienne des sciences humaines et sociales –FCSHS (devenue depuis la Fédération canadienne des sciences humaines).

Les statuts et règlements ont été rédigés en 1991 lors du Congrès des sociétés savantes tenu à l'Université Queen's, puis adoptés en 1992 et proclamés officiellement en janvier 1993.

Dès le début, la mission de l'ACRS a privilégié le bien-être des revues savantes : « Représenter, développer et soutenir la collectivité universitaire des revues savantes au Canada en vue de la diffusion d'information scientifique et de travaux de recherche originaux, et promouvoir la culture intellectuelle au Canada et sur la scène internationale. »

Au fil des années, l'ACRS a offert à ses membres un forum leur permettant de contribuer et de puiser à la riche culture intellectuelle du Canada. Grâce à une interaction constante avec les organismes gouvernementaux et les universités, l'Association favorise une plus grande sensibilisation aux réalisations et aux besoins de ses membres.

En 1998, l'ACRS a publié les *Best Practices Handbooks for Canadian Learned Journals* (« Guide des pratiques exemplaires à l'intention des revues savantes canadiennes ») et les *Financial Management Handbooks for Journals* (« Guide de gestion financière à l'intention des revues »). Ce projet a été réalisé en collaboration avec la Fédération canadienne des sciences humaines et sociales et le soutien financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

En décembre 2002, l'ACRS a produit un énoncé de politique sur la reconnaissance universitaire des rédacteurs de revues. Il est à noter que cette question s'est posée périodiquement pour les membres de l'ACRS, comme l'a souligné Jesse Vorst (voir les Anciens présidents) : « ... et une étude a été entreprise sans délai sur la reconnaissance des rédacteurs de publications

érudites en milieu universitaire. »

En février 2003, une lettre a été envoyée à quelque 80 doyens et vice-présidents d'établissements de haut savoir au Canada (signée par le président et le président élu de l'ACRS), insistant sur le rôle clé des rédacteurs de revues savantes et leur apport au rayonnement de la recherche au Canada. L'énoncé de politique de décembre 2002 était joint à cette lettre. Le besoin urgent de fournir une décharge de cours ou d'autres formes d'appui aux rédacteurs de revues savantes et de reconnaître leur contribution aux processus de promotion et de publication dans les rapports annuels a aussi été mis en relief.

En 2003, la décision a été prise de constituer l'ACRS en société afin de lui donner les moyens de mieux servir les intérêts de ses membres. Les statuts et règlements ont été révisés et la nouvelle version a été adoptée au congrès annuel de juin, à Halifax. L'ACRS est devenue officiellement une société sans but lucratif le 23 janvier 2004.

Au début du nouveau millénaire, l'ACRS a continué d'étendre ses activités. Les questions soulevées par l'édition électronique, le droit d'auteur, les droits numériques, et l'accès libre se posent avec plus d'acuité au Canada et ailleurs dans le monde.

L'ACRS défend les intérêts des revues savantes dans le cadre de nombreux processus de consultation. Elle aide aussi à établir un dialogue plus fécond en ce qui a trait à l'apport de ses membres à ces débats, en fonction de leur expérience.

Sensible à l'évolution de la technologie et à l'intérêt manifesté par les universitaires et la société en général dans cette ère nouvelle de mondialisation, l'ACRS a inauguré son premier site web en 2000 avec l'aide de l'Université Athabasca.

Le nouveau site web, qui est toujours hébergé à l'Université Athabasca, a été lancé en janvier 2006, grâce à une contribution financière du Fonds du Canada pour les magazines, de Patrimoine canadien. Ce site web interactif devrait améliorer les communications avec les membres, les organismes de financement et le grand public.